

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 6 mars 2023 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnnett, conseiller

Absente Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2023-03-086 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 6 février 2023 @
- 4) Acceptation des déboursés de février 2023 \$)®
- 5) Acceptation des comptes à payer (\$)®
- 6) Soumission Tech-Plan ®
- 7) Rapport annuel 2022 Application des règles de gestion contractuelle®
- 8) Représentante du conseil à la bibliothèque®
- 9) Responsable de la bibliothèque®
- 10) Bourse secondaire 5 ®
- 11) Redécoupage circonscription électorale fédérale @
- 12) Appuie Musée de la Gaspésie®
- 13) Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour 2022
- 14) Plainte au CRTC @
- 15) Suivi du maire et des conseillers
- 16) Correspondance;
- 17) Varia;
- 18) Période de questions
- 19) Levée de la séance; ®

2023-03-087 Adoption du procès-verbal du 6 février 2023

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 6 février 2023 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2023-03-088 Acceptation des déboursés de février 2023

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés de février 2023 soient adoptés tels que présentés.

2023-03-089

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 28 février 2023; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 28 770.72 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2023-03-090

Soumission Tech-Plan inc.

Considérant les recommandations de Lelièvre conseils en développement régional, sur la pertinence de recevoir un service d'architecture pour le projet de revalorisation du site du phare;

Considérant la soumission reçue de Tech-Plan inc. au montant de 23 280.14 \$ taxes comprises;

Considérant que le consultant nous recommande d'accepter cette offre de service :

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le l'offre de service reçu de Tech-Plan inc. soit acceptée.

2023-03-091

Dépôt du rapport sur l'application des règles de gestion contractuelles

Le directeur général dépose le rapport sur l'application des règles de gestion contractuelle pour l'année 2022

Considérant que le 10 mai 2019, la Municipalité a adopté le *Règlement 204 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine*.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité au www.stemadeleine.ca, sous l'onglet Vie Citoyenne/Règlements/Gestion contractuelle.

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, au moins une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

2023-03-092

Représentante du conseil municipal à la bibliothèque Jacques Ferron

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que Madame Anna-Kim Fournier soit la conseillère représentante de la bibliothèque. Madame Fournier accepte.

2023-03-093

Responsable de la bibliothèque Jacques Ferron

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement que Madame Johanne Goyette soit la personne responsable du fonctionnement de la bibliothèque municipale Jacques Ferron.

2023-03-094

Bourse secondaire 5

Il est proposé par Jean-François Synnott et résolu unanimement que la Municipalité remette une bourse de 250 \$ à un élève de secondaire 5 de la polyvalente St-Maxime de Mont-Louis.

2023-03-095

Redécoupage des circonscriptions électorales fédérales

Considérant que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

Considérant que cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

Considérant que, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite des consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

Considérant que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élus. e. s de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et à la Commission;

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine s'oppose au redécoupage proposé.

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

De transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

2023-03-096

Appui au Musée de la Gaspésie

Considérant que le Musée de la Gaspésie travaille sur un projet d'antennes de son institution sur le territoire gaspésien;

Considérant qu'il s'agit d'utiliser de locaux existant pour en faire un lieu de diffusion d'une exposition mettant en valeur le patrimoine historique de la municipalité;

Considérant que la phase 1 du projet consiste en l'embauche d'une personne chargée de projet qui travaillera au Musée;

Considérant que le Musée de la Gaspésie déposera une demande d'aide financière de 50 000 \$ dans le programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation (volet 4) du Fonds régions et ruralité, du MAMH;

Considérant que la demande d'aide financière doit contenir une résolution d'appui au projet par le conseil municipal où se réalise le projet;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement

Que le conseil municipal accorde son appui au Musée de la Gaspésie pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation (FAIR volet 4) du MAMH, afin de permettre l'embauche d'une personne chargée de projet pour la mise en place de son projet d'antenne sur le territoire gaspésien.

Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour 2022

Le Maire présente les statistiques d'activités de la bibliothèque Jacques-Ferron pour l'année 2022, tel que préparé par la responsable Madame Nicole Guay.

2023-03-097

Appuie d'une plainte au CRTC

Considérant la plainte déposée par Monsieur Jacques Lévesque auprès du CRTC;

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ainsi que la MRC de la Haute Gaspésie ont déjà entrepris des démarches dans le même sens;

Considérant que le conseil municipal est d'accord avec les doléances de Monsieur Lévesque;

Il est proposé par Jean-François Synnott et résolu unanimement, d'appuyer la démarche de Monsieur Lévesque.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2023-03-098

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 30.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général